

## *Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2024*

Les états financiers de S. P. A. C. C F D T se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2024** et clos le **31 décembre 2024** par les données suivantes :

Total du bilan	79 476,53 €
Total des produits	31 317,01 €
Résultat de l'exercice	3 500,11 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de S. P. A. C. C F D T :

## **1. Faits majeurs de l'exercice**

### ***1.1 Evénements principaux de l'exercice***

L'exercice 2024, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

### ***1.2 Principes, règles et méthodes comptables***

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

S. P. A. C. F D T a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2.3 Comptabilisation des produits et charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

## 2. Informations relatives au bilan

### *Produits à recevoir*

Produits à recevoir	
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>0,00 €</b>

### *Charges constatées d'avance*

Charges constatées d'avance	
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>0,00 €</b>

### *Fonds syndicaux*

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Réserves	0,00 €			0,00 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	84 016,60 €		8 040,18 €	75 976,42 €
Résultat	-8 040,18 €	11 540,29 €		3 500,11 €
<b>Total Fonds Syndicaux</b>	<b>75 976,42 €</b>	<b>11 540,29 €</b>	<b>8 040,18 €</b>	<b>79 476,53 €</b>

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### ***3.1 Ressources Annuelles***

S. P. A. C. C F D T a enregistré en comptabilité pour 31 317,01 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

<b>Ressources courantes</b>	
Cotisations	28 280,57 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Subventions	2 668,05 €
Autres produits d'exploitation	0,00 €
Produits financiers	368,39 €
<b>Total des ressources courantes</b>	<b>31 317,01 €</b>

#### ***3.2 Contributions en nature***

S. P. A. C. C F D T a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 3.6 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

S. P. A. C. C F D T a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 20 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.